Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260702-DELIB_2026_54-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-54

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet :
Prise d'acte du rapport du bureau d'études RPQEAU relatif aux eaux claires parasites dans le système d'assainissement collectif de Pleyber-Christ (information)

Date de convocation :
26/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Tangi BRETON, Catherine LAURENT.

Absents : Erwan NORMAND, Céline PERON (procuration à Mélanie LHUILLERY), Christine SOVRANO (procuration à Annick LARGANT), Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Matthieu SIFFIER (procuration à Tangi BRETON), Emmanuel BECQUET (procuration à Guy KERGOAT).
Secrétaire de séance : Alexandre BOUGET.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de l'élaboration du PLUiH, les terrains initialement classés en zone 1AU ont été reclassés en zone 2AU en 2019 en raison de la surcharge hydraulique de la station d'épuration et du risque de rejet d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel.

Il rappelle que, depuis 2019, une étude diagnostic du réseau d'assainissement collectif est conduite avec le bureau d'études RPQEAU dans une logique de diagnostic permanent des eaux claires parasites. À ce jour, 226 anomalies sur 266 ont été traitées, et les travaux de réhabilitation déjà réalisés sur le réseau représentent un investissement d'environ 2 M€ HT depuis 2020.

Monsieur le Maire présente les principaux enseignements du rapport de phase 5 :
- les investigations ont été menées en février 2026 au pic du niveau de la nappe, dans des conditions particulièrement défavorables ;
- 111 nouvelles anomalies ont été identifiées, dont 10 à reprendre en garantie ;
- le montant estimatif des travaux complémentaires est d'environ 558 642 € HT
- 6 nouvelles suspicions de branchements non conformes doivent encore faire l'objet de contrôles ciblés.

Il précise que le rapport met en évidence des apports persistants d'eaux claires parasites sur plusieurs secteurs du réseau, notamment sur les bassins de collecte gravitaires de la STEP, du PR Commandant Le Jeune et du PR Penvern, avec des anomalies portant principalement sur des regards, collecteurs, branchements et infiltrations structurelles.

Le Maire ajoute qu'à l'issue de la présentation de ce rapport, la DDTM a indiqué considérer que le système d'assainissement est conforme pour 2025, que les services de l'État ont connaissance des travaux déjà réalisés et qu'ils pourront rendre un avis favorable à la réouverture de zones constructibles dans le cadre de la révision du PLUiH, dans la limite de la capacité organique de la station d'épuration et avec une approbation attendue début 2028.
Enfin, il rappelle que M. Guy Pennec, président de la régie An Dour, a souligné la nécessité de maintenir chaque année un volume de travaux fondé sur un diagnostic permanent afin de poursuivre durablement la résorption des eaux claires parasites.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport du bureau d'études RPQEAU relatif aux investigations menées sur les eaux claires parasites dans le système d'assainissement collectif de Pleyber-Christ.
Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Le Maire
Julien KERGUILLEC

Le secrétaire
Alexandre BOUGET